



**REGLEMENT PARTICULIER  
DU 6<sup>ème</sup> TOURNOI SENIOR DE DOUBLES (DD, DH et DX)  
NC à R6**



**4 & 5 MAI 2019**

**Autorisation n°: en cours  
Juge arbitre : Valérie L'HOSTIS**

- 1 Le tournoi est ouvert aux joueurs de la ligue des Pays de La Loire, des ligues limitrophes et aux autres clubs invités. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad. Il respecte le Cahier des Charges pour l'organisation des tournois adultes dans le département (CD44).
- 2 Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
- 3 Le Juge Arbitre du tournoi est Mme Valérie L'Hostis. Les décisions du Juge arbitre sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
- 4 Tout participant doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2018/2019 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Le tournoi est ouvert uniquement aux juniors, séniors et vétérans.
- 5 Les tableaux Doubles Hommes et Doubles Dames se joueront le samedi 4 mai 2019.
- 6 Les tableaux Doubles Mixtes se joueront le dimanche 5 mai 2019.
- 7 La date limite d'inscription est fixée au samedi 20 avril 2019 (date de réception). Les droits d'engagements sont de 12 € pour un tableau, 18 € pour deux. Les inscriptions se font exclusivement par courrier avec un chèque joint à l'ordre du BASL. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions par ordre d'arrivée.
- 8 Les droits d'engagement sont remboursables en cas de désistement notifié avant le tirage au sort des tableaux. Passé ce délai, ils ne seront remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, ...).
- 9 Les tableaux seront confectionnés le mercredi 24 avril 2019 (les têtes de séries seront désignées suivant le classement en date du jeudi 18 avril 2019).
- 10 Les joueurs pourront s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux.
- 11 La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe pour tous les tableaux. Tous les tableaux seront constitués préférentiellement de poules 4, avec 2 sortants par poule, ou poule unique de 5.
- 12 Les organisateurs, en accord avec le JA, se réservent le droit d'annuler de regrouper certaines catégories en fonction du nombre d'inscrits.
- 13 Les participants seront répartis dans les tableaux en fonction de leur CPPH (Classement Particulier par Point Hebdomadaire) à la date du jeudi 18 avril 2019. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper plusieurs séries dans un même tableau en accord avec le Juge-Arbitre.
- 14 Les joueurs ont la possibilité de s'inscrire en recherche de partenaire (avec X). Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités, et en priorité, un partenaire avec un CPPH équivalent. Cette décision sera sans appel.
- 15 Une convocation sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.

- 16 Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent une heure avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
- 17 Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
- 18 Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- 19 Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
- 20 Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté let au service, faute en cours d'échange.
- 21 Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
- 22 Les volants utilisés en cas de désaccord seront le FORZA S5000. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.
- 23 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- 24 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs durant les temps morts, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.
- 25 En dehors des finales tous les matchs seront auto-arbitrés. Les finales seront scorées ou arbitrées sur désignations du Juge-arbitre.
- 26 Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (24 avril 2019) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose aux sanctions prévues dans le RGC.
- 27 Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
- 28 L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
- 29 Seul le représentant du club inscrit sur la feuille d'inscription est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.
- 30 Tout participant est susceptible d'être photographié ou filmé pendant la durée du tournoi. Les photos et les films pourront être visibles sur divers supports : site internet, panneau d'affichage, journaux, etc.... Sans demande écrite et signée du participant, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le participant.
- 31 Les lots récompensant les finalistes seront remis lorsque toutes les finales du jour auront été jouées. Aucune dérogation ne sera accordée.
- 32 Les règlements par chèque au bar ne seront possibles qu'à partir d'un montant minimal de 20€.
- 33 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
- 34 Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.